



Commission d'Organisation des Compétitions

PROCES-VERBAL

Réunion en audioconférence du 03/03/2026

Président : M. Jean Jacques BENGUIGUI

Présents : MM Olivier PITCHOU TCHAMAKO - Jacques RIVALS - Jerry TOUSSAINT - Jean-Marc STERNE

Excusés : MM. Christophe MPAGA - Meissa NGOM - Ariana VALVIDIA.

Assiste : M. Hamid BELMAHI

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District

INFORMATIONS

Rappel à tous les clubs

Afin de pouvoir traiter au mieux vos courriels, nous vous demandons de bien vouloir indiquer pour chaque demande : le numéro du match, le match, la catégorie et la date du match. Cette dernière sera prise en compte si elle émane de l'adresse officielle du club avant le vendredi 14H. Dépassé ce délai, la programmation initiale sera maintenue et les équipes devront établir un procès-verbal de la rencontre conformément aux règlements.

Tous les clubs recevant doivent prévoir une feuille de match papier vierge, au cas où la tablette ne fonctionnera pas sous peine de match perdu par pénalité.

SENIORS

SENIORS

Reprise du dossier (PV du 17/02/26 & 24/02/26)

Match N° 53404775 PARIS 13 ATLETICO 3 / LA CAMILLIENNE D1 du 14/02/26

Courriel de PARIS 13 ATLETICO du 16/02/26 signalant un bug de la FMI – le score est de 0/2 en faveur de la CAMILLIENNE et joint la composition de son équipe 3. Rapport de l'arbitre confirmant le score et les sanctions administratives. - La commission entérine le score de 0/2 en faveur de l'équipe de La Camillienne et demande au club de la Camillienne de transmettre pour le mardi 24/02/26 avant 12H la composition de son équipe. - La commission réitère sa demande précédente au club de la Camillienne de fournir la composition de son équipe pour le mardi 03/03/26 à 12H, délai de rigueur, sous peine de sanction.

La commission prend note de la composition de l'équipe de La Camillienne :

Courriel de la CAMILLIENNE s'excusant du retard de l'envoi de leur composition

1- 2318051346-Lopes Dean Maxime

2- 604532930-Mekki Wassim

3- 2546286521 Lecorvaisier Tanguy

9- 2545913845 Itre Ahmed

10- 2547126720 Emilio Sensua Victor

11- 9602941004 Fadli Toufik

4- 2547034592 Lourabi Dalil
 5- 2548016317 Hristov Mishel
 6- 2546389633 Injai Syaka
 7- 2543591354 Joya Arthur **Cap**
 8- 2543689153 Tichadou Nils
 2544738916 Clément Bancaud

12- 2544529517 Sabatier Jean
 13- 2544922095 Large Gregoire
 14- 2546828890 Cisse Fodé Kaba
 Educateur : 320227913 Bruno Tichadou 2
 Adjoint: 2398040097 Steeve Arconte

Match N°53406387 ENFANTS PASSY / HOMENETMEN D4.B du 15/02/26

Lecture du rapport de l'arbitre officiel du 19/02/26 confirmant le score de la rencontre 1/7 en faveur de HOMENETMEN et les sanctions administratives.

Courriel de HOMENETMEN du 02/03/26 confirmant que la rencontre a bien eu lieu et confirmant le score de 1/7 en leur faveur.

Après deux appels restés sans effet (17/02 & 24/02/26), la commission donne match perdu par pénalité à l'équipe des Enfants Passy (-1pt ; 0but) pour confirmer le gain de la rencontre à Homenetmen (3pts ; 7buts) et inflige une amende de 50 € au club des Enfants Passy (Cf. annexe financière)

Courriel de PARIS XV FUTSAL du 03/03/26 déclarant forfait général en seniors D4.A

La commission entérine le forfait général de l'équipe de Paris XV futsal et lui inflige une amende de 100 € (Cf annexe financière)

*Rappel hebdomadaire depuis le 14/10/25, la commission apporte une précision à tous les clubs qui obtiennent les AOT **tardivement qu'ils doivent les communiquer au district avant vendredi 14H** sous peine de match perdu par forfait. Il en sera de même pour les clubs qui refuseraient les AOT accordées par le BRES. Les matches concernés seront déprogrammés.*

De plus, il est rappelé aux clubs qu'un courriel de la DJS n'est pas un AOT. Ces derniers doivent vérifier que les possibilités de réservations sont bien effectives. Seule, l'AOT sera pris en compte.

SENIORS FEMININES

Reprise du dossier (PV du 24/02/26)

Match N° 54936523 CA PARIS 3 / OL MONTMARTRE D1 du 07/02/26

Courriel de PARIS CA 14 du 28/02/26 signalant un bug de la FMI – le score est de 1/1 et joint la composition de son équipe 3. - *La commission demande au club de l'OL MONTMARTRE la confirmation du score et la composition de son équipe pour le mardi 03/03/26 à 12H, délai de rigueur, sous peine de sanction. La commission demande un rapport à l'arbitre de la rencontre **sous couvert de la CDA.***

Lecture du rapport de l'arbitre confirmant le score 1/1 et aucun incident disciplinaire

Courriel de l'OL MONTMARTRE confirmant le score 1/1 et joignant sa composition :

1-9604550336 BENALI SHERINE
 2-9603988293 DEPRET PIOLINE MIA
 3-2548403452 TAHOUR HAZAR
 4-9604159009 MOUSSA RANIA
 5-9605407143 HELOUVRY KLARA
 6-2548139663 MOHAMEDI KAHINA
 7-9604158983 EMIRA MALAK
 8-2548183716 SIDIBE AWA

9-2548079789 N DIAYE HALIMATOU
 10-2548183788 SIDIBE ADAM
 11-9604135211 ESSINI YOSSRA
 12-9602831329 N DIAYE HAWA
 13-9605034708 LAUREN MONCLA LOU
 Dirigeant : 2547202369 AMAN DADIE
 Arbitre : 2547362287 EL MGHARI AMIR.

La commission en prend bonne note et passe à l'ordre du jour.

Match N° 55327749 SALESIEENNE 2 / SALESIEENNE 1/8 finale coupe 75 du 25/02/26

Lecture de la FM et rapport de la SALESIEENNE du 26/02/26 signalant que la rencontre n'a pas eu lieu au motif : Stade fermé pour des raisons de travaux (voir courriel de la DJS)

La commission fixe le 14 mars 2026 comme date butoir pour cette rencontre sous peine de match perdu par forfait aux deux équipes.

Match N° 55327743 COURONNES OFC / OL MONTMARTRE 1/8 finale coupe 75 du 28/02/26

Courriel de l'OL MONTMARTRE du 26/02/26 déclarant forfait.

La commission entérine le forfait avisé et inflige une amende de 40 € au club de l'OL Montmartre (Cf annexe financière)

Match N° 55327744 PARIS FC 2 / CAMILLIENNE 1/8 finale coupe 75 du 04/03/26

Courriel de CAMILLIENNE du 26/02/26 déclarant forfait.

La commission entérine le forfait avisé et inflige une amende de 40 € au club de La Camillienne (Cf annexe financière)

Rappel du PV du 10/02/26**Match N° 55327748 ES SEISIEME / ES SEISIEME 2 coupe 75 du 28/02/26**

La commission fixe une **date butoir au 14/03/26** pour cette rencontre à jouer en semaine.

A ce jour, le club de l'ES SEISIEME n'a pas communiqué le jour et l'heure de cette rencontre et rappelle qu'il y aura match perdu par forfait aux deux équipes.

JEUNES

U 14

Match N° 55265698 UFCP 17 / PUC 1/8 finale coupe 75 du 21/02/26

Courriel de UFCP 17 confirmant que l'arbitre a bien clôturé la FMI et aucune possibilité pour accéder à celle-ci sur la tablette.

Rapport de l'arbitre confirmant le score de 0/7 en faveur du PUC et qu'il n'y a pas eu de sanction administrative.

La commission entérine le score de 0/7 en faveur du PUC.

Match N° 53408626 PARIS FC 2 / CHAMPIONNET D2.A du 28/02/26

Courriel du 26/02/26 du PARIS FC déclarant forfait.

La commission entérine le forfait avisé (1^{er} forfait) de l'équipe 2 du Paris FC.

U 18

Reprise du dossier (PV du 17 & 24/02/26)**Match N° 53405254 CHAMPIONNET / NICOLAITE CHAILLOT D1 du 15/02/26**

Lecture du rapport de l'arbitre confirmant le score de 1/9 en faveur de NICOLAITE CHAILLOT.

Rapport de CHAMPIONNET qu'il y a eu un bug de la tablette et confirme que le match a bien eu lieu ainsi que le score de 1/9 en faveur de la NICOLAITE CHAILLOT et joignant la composition de son équipe. - La commission entérine le score de 1/9 en faveur de l'équipe de Nicolaïte Chaillot et demande au club de Nicolaïte Chaillot de transmettre pour le mardi 24/02/26 avant 12H la composition de son équipe. - La commission réitère sa demande précédente au club de Nicolaïte Chaillot de fournir la composition de son équipe pour le mardi 03/03/26 à 12H, délai de rigueur, sous peine de sanction.

Courriel de Nicolaïte Chaillot du 27/02/26 transmettant la composition de son équipe :

- | | |
|---------------------------------|--|
| 1 - Joseph Benbaron 9604227082 | 9- 9602230625 Baptiste Tarlé |
| 2 - 9602274896 Raphel Zerbib | 10- 9602410087 Benjamin Zorgbibe |
| 3 - 9603313864 Joshua Schou | 11- 2548321747 Enzo CHAUVELON TARCAET |
| 4 - 960454293 Henri Louis Davin | 12- 2547942370 Louis Namias |
| 5 - 2548336088 Benjamin Vernhes | 13- 2548205732 Andreas Daprato |
| 6 - 9602233750 Ivan Matsynski | 14- 2548355290 Samuel Edery |
| 7 - 9602679201 Elliott Telle | Educateur ; 2388067863 SAKA Ntety |
| 8- 2548555059 Stanley Behar | Arbitre assistant : 2543342282 KABUNDA Orderic |

La commission en prend bonne note et passe à l'ordre du jour.

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

Il est rappelé au club qu'en cas de non communication de la feuille de match après deux appels restés sans effet, le match est perdu par pénalité (-1pt – 0 but) par application de l'article 40.1 du RSG district 75 pour l'équipe recevant. Si la commission ne peut avoir la certitude que le match a bien eu lieu par une autre communication alors les deux

équipes auront match perdu par forfait.

1^{er} appel

55266367 GRANDE VIGIE / PITRAY OLIER 1/4 finale coupe 75 Loisir/Entreprise du 28/02/26

FORFAITS GENERAUX

SENIORS D3

Espoirs Grand Paris (PV du 09/12/25)
Pari Est Solitaire (PV du 03/02/26)

SENIORS D4

Espoirs Grand Paris 2 (PV du 16/09/25)
Espoirs Grand Paris 2 (PV du 16/09/25)
Olympique Paris 15 (PV du 16/09/25)
Paris Est Solitaire 2 (PV du 07/10/25)
Petits Angès 2 (PV du 14/10/25)
Paris XV futsal (PV du 03/03/26)

SENIORS FEMININES D1

Paris Est Solitaire (PV du 03/02/26)

ANCIENS D1

Espérance Paris 19 2 (PV du 03/02/26) déclassement

ANCIENS D2

Homenetmen (PV du 02/09/25)
JS Paris 10 (PV du 16/09/25)
Paris XVII Pouchet (PV du 12/11/25)
PARIS SUISSE US 2 (PV du 25/11/25)

U18 D3

Ménilmontant FC 1871 (PV du 23/09/25)
ES Paris (PV du 23/09/25)
Viking Paris (PV du 07/10/25)
Es Parisienne 2 (PV du 06/01/26)
Es Parisienne 3 (PV du 06/01/26)

U16 D2

CFFP (PV du 09/12/25) déclassement

U16 D3

Viking Paris (PV du 07/10/25)
Es Parisienne 2 (PV du 16/12/25) déclassement
Es Parisienne 3 (PV du 06/01/26)

U15 D1

Paris Est Solitaire (PV du 02/09/25)

U15 D2

Es Parisienne (PV du 16/12/25) déclassement

U14 D2

AS Paris (PV du 17/02/26)

U14 D4

Minis & Maxis (PV du 16/09/25)
Viking Paris (PV du 07/10/25)
Junior Académie Paris (PV du 14/10/25)
Racing Club 18 (PV du 14/10/25)
ESC XV (PV du 14/10/25)
CFFP 2 (PV du 25/11/25)
AF Paris 18 2 (PV du 02/12/25)
Espoirs Grand Paris (PV du 09/12/25)
ES Parisienne 2 (PV du 06/01/26)
ES Parisienne 3 (PV du 06/01/26)
Petits Angès 3 (PV du 17/02/26)

Rappel depuis le PV du 10/02/26 : Au vu du nombre de forfait général, la commission bloquera pour la saison 2026/2027 le pyramidage des divisions dans chaque catégorie et le nombre d'équipes en dernière division de district. Les engagements des équipes des clubs ci-dessous ayant déclaré forfait général seront pris en considération selon les places restantes quel que soit la date de l'engagement.

PREVISIONS DES TIRAGES DE COUPES DEPARTEMENTALES

RAPPEL

Dans la mesure du possible la CDA désignera un trio arbitral sur tous les tours à partir des quarts de finale, sauf pour ceux des coupes amitiés U16 et U14 ainsi que les matches entre deux équipes d'un même club où un seul arbitre sera désigné. Il est rappelé que le défraiement des arbitres est à la charge des clubs selon le règlement de chacune des compétitions.

La commission rappelle les dispositions de l'article 5 du règlement des coupes, à savoir :

Les clubs encore qualifiés pour la Coupe de France ou la Coupe de Paris IDF (séniors) ou en jeunes pour la Coupe Nationale U18 « Gambardella » ou la Coupe de Paris IDF U20, U18, U17, U16, U15, U14 doivent présenter une équipe inférieure de la catégorie, disponible, sous peine de match perdu, afin de participer à la Coupe Départementale 75, à la date prévue.

De même, il est rappelé que le règlement à changer pour les coupes amitié SENIORS, U16 et U14, à savoir :

Ne peuvent participer à la Coupe Amitié dans ces catégories du District 75 les joueurs ayant participé **à l'une des deux dernières rencontres officielles** et non plus aux deux dernières rencontres de Championnat avec les équipes supérieures du club par rapport à celle pour laquelle ils souhaitent participer.

Coupe 75 SENIORS

1/2 de finale le 08/03/26 – tirage effectué le 24/02/26

Coupe SENIORS Amitié

1/2 de finale le 08/03/26 – tirage effectué le 24/02/26

Coupe U20

Finalistes : P.U.C - l'autre 1/2 finale le 07/03/26

Coupe Anciens

1/2 de finale le 08/03/26 – tirage effectué le 24/02/26

Coupe U14

1/4 de finale le 07/03/26 – tirage effectué le 24/02/26

1/2 de finale le 04/04/26 – tirage le 17/03/26

Coupe CDM

Finalistes : Serbie AS – CASTANHEIRA PARIS

Coupe U17

1/2 de finale le 08/03/26 – tirage effectué le 24/02/26

Coupe U16

1/2 de finale le 08/03/26 – tirage effectué le 24/02/26

Coupe U14 amitié

Finalistes : Espérance Paris 19 2 – P.U.C 2

Coupe football loisirs et critères de SA M & SA APM

1/2 de finale le 04/04/26 – tirage le 10/03/26

Coupe séniors Féminines

1/8 de finale le 28/02/26 – tirage effectué le 06/01/26

1/4 de finale le 04/04/26 – tirage le 17/03/26

1/2 de finale le 25/04/26 – tirage le 14/04/26

Coupe U15

1/2 de finale le 07/03/26 – tirage effectué le 17/02/26

Coupe U18

1/2 de finale le 08/03/26 – tirage effectué le 24/02/26

Coupe U16 amitié

1/2 de finale le 08/03/26 – tirage effectué le 03/02/26

Sous réserves d'éventuelles procédures en cours.